

Le 1^{er} septembre 2021

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue au Chalet des Loisirs, au 1896, chemin du Village, le mercredi 1^{er} septembre 2021, à 18 h 30, à huis clos, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Monique Richard, Chantal Valois, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Octroi de contrat pour les travaux de réfection de chaussée sur le chemin du Lac-des-Trois-Frères;
5. Octroi de contrat pour les travaux de réfection de chaussée sur le chemin Indian;
6. Fin d'emploi matricule no 848;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, monsieur le maire Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée à 18 h 30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 27 août 2021.

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-296
Acceptation de
l'ordre du jour

4. Octroi de contrat pour des travaux de réfection de chaussée sur le chemin du Lac-des-Trois-Frères

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire améliorer la qualité du confort au roulement et réduire les coûts d'entretien annuel sur le chemin du Lac-des-Trois-Frères;

ATTENDU QUE la Municipalité désire donc effectuer des travaux de réfection de chaussée utilisant le traitement de surface double, la réfection de sections de pavage à l'automne 2021 et le traitement simple au printemps 2022;

ATTENDU QUE les travaux consistent :

- a. à l'enlèvement du pavage existant et au rechargement granulaire de la fondation, de la mise en forme et de la compaction de la fondation sur une largeur de 6,4 m, incluant les accotements;
- b. au traitement de surface double et simple (granulats, émulsion de bitume, scellant) sur une largeur de 6,0 m et une longueur totale d'environ 2000 m ;
- c. au pavage sur une largeur de 6,0 m et une longueur de 275 m seulement;
- d. à l'ajustement des entrées charretières et du rechargement des accotements;
- e. au marquage de lignes médianes et de rives, et de la remise à l'état des lieux.

ATTENDU QUE les travaux préparatoires au drainage des fossés et des ponceaux furent réalisés par l'équipe des travaux publics, lors de l'été 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres TP2021-17 sur SEAO du 4 au 25 août 2021;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Uniroc Construction inc. :

Soumissionnaire	Coût (avant les taxes)
Uniroc Construction inc.	387 177.80 \$
Pavages Multipro	450 878.20 \$

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Serge St-Pierre
Daniel Millette

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte d'octroyer le contrat de travaux de réfection de chaussée sur le chemin du Lac-des-Trois-Frères, tel que décrit au devis technique, à la compagnie Uniroc Construction inc., et tel que soumissionné soit au montant de 387 177.80 \$ avant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général, le directeur des travaux publics et les chargés de projets à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à la réalisation complète de ce projet, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt no 892 par le MAMH.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution conforme au code budgétaire GL0123312000 (excédant des droits de mutation) pour une somme de 110 000 \$; Règlement no 892 (155 000\$) et surplus non affecté, résolution No 2021-06-188 (155 000 \$).

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Le 1^{er} septembre 2021

ADOPTÉE

5. Octroi de contrat pour des travaux de réfection de chaussée sur le chemin Indian

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire améliorer la qualité du confort au roulement et réduire les coûts d'entretien annuel sur le chemin Indian;

ATTENDU QUE la Municipalité désire donc effectuer des travaux de réfection de chaussée utilisant le traitement de surface double, la réfection de sections de pavage à l'automne 2021 et le traitement simple au printemps 2022;

ATTENDU QUE les travaux consistent :

- a. au rechargement granulaire de la fondation, de la mise en forme et de la compaction de la fondation sur une largeur de 6,4 m, incluant les accotements;
- b. au traitement de surface double et simple (granulats, émulsion de bitume, scellant) sur une largeur de 6,0 m et une longueur totale d'environ 470 m ;
- c. au pavage sur une largeur de 6,0 m et une longueur de 335 m seulement;
- d. à l'ajustement des entrées charretières et du rechargement des accotements;
- e. au marquage de lignes médianes et de rives, et de la remise à l'état des lieux.

ATTENDU QUE les travaux préparatoires au drainage des fossés et des ponceaux furent réalisés par l'équipe des travaux publics, lors de l'été 2021;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'appel d'offres TP2021-18 sur SEAO du 4 au 25 août 2021;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Uniroc Construction inc. :

Soumissionnaire	Coût (avant les taxes)
Uniroc Construction inc.	195 817.00 \$
Asphalte Bélanger inc.	215 575.25 \$
Pavages Multipro	226 669.30 \$

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte d'octroyer le contrat de travaux de réfection de chaussée sur le chemin Indian, tel que décrit au devis technique, à la compagnie Uniroc Construction inc., et tel que soumissionné soit au montant de 195 817.00 \$ avant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le Directeur général, le directeur des travaux publics et les chargés de projets à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à la réalisation complète de ce projet.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution conforme au code budgétaire 0360010300 (infrastructure) après un transfert selon la résolution no 2021-06-188 (surplus non affecté).

Marie-Hélène Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

Le 1^{er} septembre 2021

ADOPTÉE

Résolution
2021-09-299
Fin d'emploi
matricule no 848

6. Fin d'emploi matricule no 848

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard dispose de la possibilité de mettre fin à un contrat de travail durant la période de probation de six (6) mois;

ATTENDU QUE l'employé numéro 848 est en période de probation et que le Conseil, sur recommandation du supérieur immédiat de l'employé et du Directeur général, ne souhaite pas prolonger son lien d'emploi;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE la Municipalité met fin au contrat de travail de l'employé no 848, et ce, rétroactivement au 26 août 2021.

ADOPTÉE

7. Période de questions

Résolution
2021-09-300
Levée de la séance

8. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE cette séance soit levée à 18 h 35.

ADOPTÉE

Claude Charbonneau
Maire

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale adjointe et secrétaire
trésorière adjointe